

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 40

Votants : 73 (dont 33 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

N°7

OBJET :

BUDGETS
PRIMITIFS 2021

BUDGET
PRINCIPAL

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture

le : **16 MARS 2021**

Publiée ou notifiée

le : **16 MARS 2021**

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment la cinquième partie – livre 2 – Titre 1 et l'article 5216-8,

Vu le Code Général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Vu la Loi de Finances pour l'année 2021 du 29 décembre 2020,

Considérant l'absence de notifications fiscales pour l'année 2021, de notifications de dotations de l'Etat pour l'année 2021, et de notification du prélèvement FPIC pour l'année 2021 et de notification du produit du prélèvement sur les paris hippiques à ce jour,

Considérant l'attente notamment au titre de l'année 2021, des notifications fiscales, des notifications de dotations de l'Etat, de la notification du prélèvement FPIC et de la notification du produit du prélèvement sur les paris hippiques,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le projet de Budget Primitif Principal pour l'exercice 2021 qui présente les prévisions suivantes :

En section d'Investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **44 635 326,64 €**.

En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **74 223 488,19 €**.

Pour assurer l'équilibre financier de plusieurs budgets annexes de la Communauté d'Agglomération, le Budget Principal devra verser les participations suivantes :

Subventions de fonctionnement d'équilibre :

Budget Annexe Abattoir	1 905 718,67 €
Budget Annexe Immobiliers d'Entreprises.....	1 365 750,72 €
Budget Annexe Zones d'activités.....	382 241,89 €
Budget Annexe Aéroport.....	124 062,74 €
Budget Annexe Tourisme en Montagne Bourbonnaise.....	347 502,06 €
Budget Annexe Vichy Sport.....	355 131,91 €
Budget Annexe Tourisme.....	333 145,66 €

D'autre part, afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes de stock de terrains, le budget principal inscrit en section d'investissement les avances remboursables suivantes :

Budget Annexe Zones d'Activités	7 661 190,72 €
Budget Annexe PRU de Presles	2 676 772,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Vote le budget qui lui est présenté :
 - a) au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition d'opérations et programmes,
 - b) au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- Donne mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2021, pour un montant maximum s'élevant à : **15 954 658,43 €**
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 mars 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2021
- BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET PRINCIPAL

.....
Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 16/03/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 04MAR2021_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210304-04MAR2021_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1
Finances locales
Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20210304-04MAR2021_7-DE-1-1_1.pdf)